

VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP
Société Anonyme

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

BURBAND KLINGER & ASSOCIES

140, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS

Tél. : 01 56 69 39 93 – Fax : 01 56 69 39 70

Société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros

Inscrite au Tableau de l'Ordre des experts-comptables du Conseil régional Paris/Ile-de-France
et auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

501 572 390 RCS PARIS – SIRET 501 572 390 00026 - NAF 6920Z

VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP

S.A. au capital de 8 614 202,85 €

Siège Social : 27, rue d'Orléans 92200 Neuilly sur Seine

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes contenues dans l'annexe des comptes annuels :

- la note 1.2 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » qui décrit les règles générales d'établissement et de présentation des comptes, le périmètre des activités de la société, l'environnement économique dans lequel les comptes ont été établis et enfin le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation ;

VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

- la note 2.10 « Provisions » qui mentionne l'existence d'un litige entre la société et certains actionnaires et l'absence de conséquence financière pour la société si l'issue s'avérait défavorable ;

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce). Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.2.4 « immobilisations financières » de l'annexe des comptes expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des créances rattachées à des participations. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

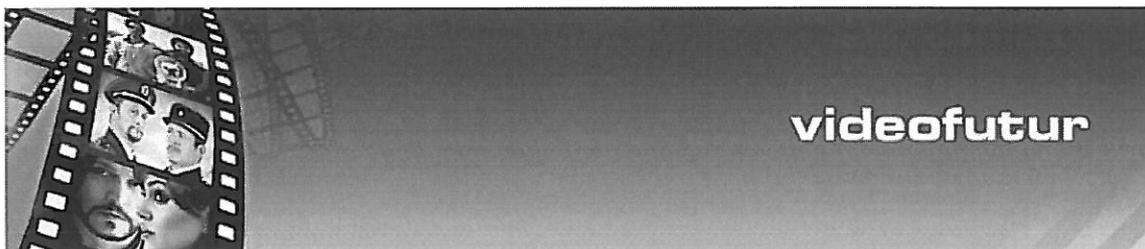
Fait à Paris, le 23 mai 2012

Le Commissaire aux Comptes

Burband Klinger & Associés



Frédéric BURBAND



VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP SA

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP

Société anonyme
Au capital de 6 083 154,00 euros
Siège social : 27, rue d'Orléans 92200 Neuilly sur Seine
444 133 300 RCS Paris

1. BILAN SOCIAL

Données en milliers d'euros

| | Notes | Brut 31.12.11 | Amortissements et Provisions | Net 31.12.11 | Net 31.12.10 |
|--|------------|------------------|---------------------------------|-----------------|-----------------|
| ACTIF | | | | | |
| Immobilisations incorporelles..... | 2.1 | 9 312 | (5 761) | 3 551 | 1 196 |
| Immobilisations corporelles..... | 2.2 | 1 442 | (1 141) | 300 | 118 |
| Immobilisations financières..... | 2.3 | 7 293 | (6 920) | 375 | 1 296 |
| Total de l'actif immobilisé..... | | 18 047 | (13 822) | 4 225 | 2 610 |
| | | | | | |
| Stocks..... | 2.4 | 274 | (226) | 48 | 137 |
| Avances et acomptes versés..... | | 1 | | 1 | |
| Créances clients et comptes rattachés..... | 2.5 | 1 816 | (959) | 857 | 1 400 |
| Autres créances..... | 2.6 | 587 | - | 587 | 1 119 |
| Valeurs mobilières de placement et disponibilités..... | 2.7 | 1 006 | - | 1 006 | 5 686 |
| Charges constatées d'avance..... | 2.8 | 253 | - | 253 | 254 |
| Total de l'actif circulant..... | | 3 937 | (1 185) | 2 752 | 8 596 |
| Ecart de conversion d'actif..... | | 0 | - | 0 | 14 |
| Total de l'actif..... | | 21 984 | (15 007) | 6 977 | 11 220 |
| | | | | | |
| PASSIF | | | | | |
| | | | | | |
| Capitaux propres : | | | | | |
| Capital social..... | | | | 6 083 | 8 364 |
| Réserve légale..... | | | | 157 | 157 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | | | 52 | |
| Réserves indisponibles | | | | 2 278 | |
| Report à nouveau..... | | | | | 2 977 |
| Résultat de l'exercice..... | | | | (5 200) | (5 642) |
| Total des capitaux propres..... | 2.9 | | | 3 370 | 5 856 |
| Provisions pour risques et charges..... | 2.10 | | 70 | | 83 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés..... | 2.11 | | 1 952 | | 3 526 |
| Dettes fiscales et sociales..... | 2.12 | | 1 156 | | 1 122 |
| Autres dettes..... | 2.13 | | 164 | | 161 |
| Produits constatés d'avance..... | 2.14 | | 264 | | 471 |
| Total du passif circulant..... | | | 3 607 | | 5 363 |
| Ecart de conversion passif..... | | | | 0 | 1 |
| Total du passif..... | | | | 6 977 | 11 220 |

2. COMPTE DE RESULTAT SOCIAL

| <i>Données en milliers d'euros</i> | Notes | 2011 <i>(12 mois)</i> | 2010 <i>(12 mois)</i> |
|--|-------|--------------------------|--------------------------|
| Production vendue de service | 3.1 | 7 192 | 8 266 |
| Production immobilisée | | - | - |
| Subvention d'exploitation | | - | 62 |
| Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges | | 250 | 153 |
| Autres produits | | 277 | 27 |
| Total produits d'exploitation | | 7 719 | 8 508 |
| | | | |
| Achat de marchandises | 3.2 | (1 025) | (3 710) |
| Variation de stock | | (182) | (34) |
| Autres achats et charges externes | 3.3 | (5 274) | (4 180) |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | (286) | (322) |
| Charges de personnel | 3.4 | (3 475) | (4 474) |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | 3.5 | (1 159) | (1 286) |
| Autres charges | | (253) | (270) |
| Total charges d'exploitation | | (11 654) | (14 276) |
| | | | |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | (3 936) | (5 768) |
| | | | |
| RESULTAT FINANCIER | 3.6 | (1 224) | 137 |
| | | | |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS | | (5 160) | (5 631) |
| | | | |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | 3.7 | (40) | (11) |
| Impôts sur les bénéfices | 3.8 | - | - |
| RESULTAT NET | | (5 200) | (5 642) |

3. SITUATION NETTE

Données en milliers d'euros

| | Nombre d'actions regroupées | Nombre d'actions non regroupée | Montant | Prime d'émission | Réserve légale | Réserve indisponible | Report à nouveau | Résultat de la période | Total Capitaux propres |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------|---------------------|-------------------|-------------------------|---------------------|---------------------------|------------------------------|
| Au 31 décembre 2009 | - | 671 783 880 | 6 718 | - | - | - | (12 168) | 3 134 | (2 316) |
| Augmentation de capital résultant de la souscription en numéraire de 486.851.366 actions nouvelles au prix de 0,0206€ par action | - | 486 851 366 | 4 869 | 5 143 | - | - | - | - | 10 012 |
| Augmentation de capital résultant de la souscription par incorporation de créances de 184.932.514 actions nouvelles au prix de 0,0206€ par action | - | 184 932 514 | 1 849 | 1 953 | - | - | - | - | 3 802 |
| Réduction de capital par annulation de 507.134.008 actions de la Société à l'effet d'apurer les pertes des exercices antérieurs et imputation sur le compte prime d'émission du solde de ces pertes | - | (507 134 008) | (5 072) | (7 096) | - | - | 12 168 | - | - |
| Regroupement des actions de la Société à raison de 1 action regroupée pour 22 actions non regroupée | 38 011 987 | (836 263 714) | - | - | - | - | - | - | - |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | - | - | - | - | 157 | - | 2 977 | (3 134) | - |
| Résultat net de la période | - | - | - | - | - | - | - | (5 642) | (3 158) |
| Au 31 décembre 2010 | 38 011 987 | 170 038 | 8 364 | - | 157 | - | 2 977 | (5 642) | 5 856 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédente | - | - | - | - | - | - | (5 642) | 5 642 | - |
| Réduction de capital à l'effet d'apurer les pertes des exercices antérieur et imputation sur le compte de réserve indisponible | - | - | (4 943) | - | - | 2 278 | 2 665 | - | - |
| Augmentation de capital résultant de la souscription de 29 570 884 ABSA | 29 570 884 | - | 2 662 | 295 | - | - | - | - | 2 957 |
| Affectation de dépenses liées à l'augmentation de capital | - | - | - | (243) | - | - | - | - | (243) |
| Regroupement des actions de la Société à raison de 1 action regroupée pour 22 actions gratuites | 7 493 | (170 038) | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat de la période..... | - | - | - | - | - | - | - | (5 200) | (5 200) |
| Au 31 décembre 2011 | 67 590 364 | - | 6 083 | 52 | 157 | 2 278 | - | (5 200) | 3 370 |

4. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

GENERALITES

Informations relatives à l'entreprise

Vidéo Futur Entertainment Group S.A (« la Société » ou « VideoFutur ») est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en novembre 2002 et est cotée sur le marché régulé NYSE Alternext d'Euronext depuis le 27 janvier 2010.

1.1 Faits majeurs

STRATEGIE COMMERCIALE

Afin de continuer la stratégie mise en œuvre en 2010, la Société s'est fixée comme priorité en 2011 d'accélérer le développement de son parc de clients abonnés à ses services de location vidéos et de téléchargements.

Dans ce contexte, la Société a concentré en 2011 ses efforts de recrutement sur trois canaux essentiels :

- le rachat de magasins indépendants sous enseigne Videofutur, aux clients desquels sont proposées les nouvelles offres d'abonnement de la Société : 17 nouveaux fonds de commerce ont ainsi été acquis en 2011, portant à 28 le parc de magasins exploités en propre,
- le recrutement online à travers le site videofutur.fr,
- et le développement d'un réseau de partenaires distributeurs et constructeurs avec un investissement particulier réalisé en vue de l'intégration des services de la Société dans les équipements connectés (TV, tablettes, etc).

En soutien à cette stratégie commerciale, la Société a fait preuve d'innovation en matière d'offres de services en lançant au cours du second trimestre 2011, tant dans son réseau de magasins en propre que sur Internet, le Pass Duo, première offre d'abonnement hybride de cinéma couplant l'accès à des contenus vidéos en format DVD et VOD. Des efforts ont également été entrepris pour améliorer la qualité des services offerts par la Société, à travers notamment le maintien d'un programme d'investissements significatifs en matière de contenus.

Il a résulté de la mise en œuvre de cette stratégie une évolution significative en 2011 dans la composition du chiffre d'affaires de la Société, dorénavant principalement constitué des ventes réalisées auprès de clients recrutés par la Société à travers son parc de magasins en propre et son site web. Ces ventes, ont par ailleurs enregistré une croissance de l'ordre de 35% par rapport à l'année 2010, compensant ainsi les effets liés à la poursuite du désengagement de certaines activités historiques business-to-business, fortement déflationnistes et non rentables.

Enfin, la Société a continué en 2011 à réduire le niveau de ses coûts fixes afin de les adapter à l'évolution de ses activités.

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Le Conseil d'Administration du 15 novembre 2011 a décidé la dissolution sans liquidation (TUP) de la société Videofutur Store (VFS). VFEG était à ce moment là propriétaire de la totalité des 100.000 actions composant le capital de VFS.

Sur le plan fiscal, la dissolution-confusion est assortie d'un effet rétroactif en date du 1^{er} janvier 2011. Elle est soumise au régime fiscal de faveur des fusions prévue à l'article 210-A du CGI.

Sur le plan juridique et comptable, la TUP est à effet du 29 décembre 2011.

VFS avait été constituée en juillet 2010 par un apport en compte courant d'associé constituant le capital pour 100 K€ et par un compte-courant à hauteur de 774 K€ destiné à financer des achats de fond de commerce. L'activité de la société était la gestion de magasins Vidéo Futur. Il résulte de cette Transmission Universelle de Patrimoine un mali de fusion de l'ordre de 1,4 M€. Ce mali résultant de pertes réalisées par VFS depuis la prise de contrôle par VFEG, rendant ses capitaux propres négatifs, il a par conséquent le caractère de Vrai Mali et a donc été comptabilisé en charges financières.

RECAPITALISATION

- ✓ Réduction de capital motivée par des pertes

L'AGE du 14 novembre 2011 a décidé de réduire, avec effet immédiat, le capital social de VFEG d'un montant de 4.943 K€, pour le ramener de 8.364 K€ à 3.422 K€, par imputation à hauteur de 2.664 K€ sur le compte « Report A Nouveau Débiteur » et par affectation à hauteur de 2.278 K€ à un compte de « Réserve Spéciale Indisponible », étant précisé que la perte comptable 2011 sera imputée à due concurrence sur ce poste.

Cette réduction de capital a été réalisée par voie de réduction de la valeur nominale des actions.

- ✓ Augmentation de capital par émission d'ABSA

Le Conseil d'Administration du 15 novembre 2011 a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 2.661 K€ par émission d'un maximum de 29.570.884 ABSA.

Chaque ABSA est émise moyennant le versement de 0,10 €, soit 0,09 € de valeur nominale et 0,01 € de prime d'émission.

Le capital social a ainsi été augmenté de 2.661 K€ et s'élève au 31 décembre 2011 à 6.083 K€.

La répartition du capital au 31 décembre 2011 est la suivante :

| | |
|--|--------------|
| - Société J2H : | 43,6 % |
| - Mousse Partners : | 13,9 % |
| - Flottant : | 38,8 % |
| - Netgem : | 2,5 % |
| - Autres administrateurs et salariés : | 0,6 % |
| - Société Fast Forward : | 0,5% |
| <u>TOTAL</u> | 100 % |

1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de la Société sont présentés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation, et ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les règles et méthodes relatives aux comptes annuels (règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Environnement économique

La crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels. Il est rappelé à ce titre qu'au cours de l'année 2011 une augmentation par une levée de fond a eu lieu pour un montant de 2 957 K€ dont 295 K€ de prime d'émission.

Au 31 décembre 2011, la Société dispose d'une trésorerie nette de K€ 1 006 et de capitaux propres positifs à hauteur de K€ 3370 sans endettement.

Le 31 mars 2012, 28 123 001 BSA ont été exercés par les actionnaires soit une augmentation de capital de 2.8 millions d'euros en numéraire. Cette augmentation permettra de couvrir les besoins de financements liés aux investissements de 2012.

1.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société et que ce produit peut être évalué de manière fiable.

Cette règle de reconnaissance du chiffre d'affaires de la Société tient cependant compte des spécificités de chacune des activités développées ou acquises par la Société :

Distribution de contenus vidéos payants à destination du grand public

- *Offres d'abonnement* : le chiffre d'affaires est constitué des revenus résultant des abonnements récurrents (généralement mensuels) au service de location de DVD (voie postale ou magasins). L'abonnement mensuel constitue une prestation continue dont l'exécution est appréhendée à l'émission de la facture. Aucun produit constaté d'avance n'est constaté à la fin d'exercice. Les pénalités éventuelles dues par les clients en cas de non-retour ou de retard constituent un chiffre d'affaires comptabilisé dès qu'elles sont acquises.
- *Offres prépayées* : le chiffre d'affaires correspond aux revenus résultant de la vente de recharges sur cartes privatives permettant la location de contenus DVD ou VOD en magasins ou sur le portail Internet de la Société, aux tarifs indiqués, variables selon la nature des œuvres louées (nouveau, sélection, etc). Le chiffre d'affaires reconnu par la Société correspond aux recettes brutes générées par la location de contenus vidéos. Un produit constaté d'avance est constaté à la clôture et représente la part non consommée des recharges encaissées.

Autres revenus

- *Distribution de contenus vidéos en mode dématérialisé (VOD sur plateformes PC ou TV par ADSL, tablettes, etc.)* : le chiffre d'affaires correspond principalement aux revenus résultant de la location du catalogue de films, de la rémunération des droits sur ce catalogue et de prestations de services recouvrant notamment les travaux de conception, de personnalisation ou de mise en service de la plateforme VOD, les prestations d'encodage des contenus, d'hébergement et/ou de maintenance de la plateforme. Selon la nature des contrats de partenariat commercial conclus avec les clients distributeurs ou fournisseurs d'accès à internet (« FAI »), le chiffre d'affaires reconnu par la Société correspond au montant des recettes brutes générées par la location du catalogue de films, net (i) de la taxe sur les ventes et locations de vidéogrammes, (ii) des rémunérations perçues par les sociétés d'auteurs (SACD, SDRM), et (iii) et des commissions versées aux partenaires distributeurs ou FAI. Les prestations de service fournies par la Société sont généralement reconnues en chiffre d'affaires sur la base de leur avancement.
- *Activité de grossiste de DVD locatif* : le chiffre d'affaires correspond aux ventes de DVD locatifs à destination des réseaux de franchisés Videofutur et Cinebank. Ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires à la livraison des produits lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative à la charge de la Société. Cette activité n'est plus maintenue depuis le 4^{ème} trimestre 2011.
- *Activité de prestataires techniques* : le chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de maintenance et d'assistance technique (hot line, intervention sur site) ainsi que de la vente de pièces détachées et de consommables à destination des réseaux d'exploitants. Ces prestations sont facturées (i) par voie d'abonnement (assistance technique, maintenance), auquel cas le chiffre d'affaires résultant de ces abonnements est reconnu de façon linéaire sur la durée du service (constatation d'un produit constaté d'avance à la clôture au prorata temporis), (ii) à la réalisation de l'intervention ou à la livraison des produits (pièces détachées, consommables), auquel cas la vente est reconnue en chiffre d'affaires lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.

1.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations correspondent principalement (1) à la valeur du catalogue DVD acquis par la Société pour les besoins de son activité de distribution de contenus vidéos payants (Internet, magasins en propre), (2) aux frais de numérisation et d'encodage de fichiers films nécessaires à l'exploitation de l'activité VOD, et (3) à divers brevets et marques.

(1) Catalogue DVD

La Société comptabilise dans la valeur comptable du catalogue DVD la valeur de la librairie de DVD achetés en direct auprès des producteurs.

La librairie de DVD achetés est amortie de façon linéaire sur la durée contractuelle d'exploitation des droits, limitée à 3 ans (durée estimée du DVD) pour l'activité de location par voie postale.

Une dépréciation sur le catalogue de DVD est comptabilisée lorsque le reliquat à amortir à la clôture est supérieur aux ventes nettes attendues et pour tenir compte d'un risque de stock excédentaire sur certains titres. Celui-ci est identifié de manière globale, en fonction de l'évolution des locations de chacun des titres en se projetant sur les perspectives de développement de la Société sur les deux prochains exercices en terme de parc d'abonnés clients et de nombre de locations.

(2) Frais de recherche et développement

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif du bilan dès lors que la Société peut notamment démontrer la faisabilité technique et commerciale du projet de développement ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de recherche et développement, qui sont principalement engagées en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante de la plateforme technique VOD et DVD, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été comptabilisées. Lorsqu'il n'a pu être utilisé par imputation sur une charge d'impôt, le crédit d'impôt peut faire l'objet d'un remboursement à compter de la quatrième année suivant sa constatation. Depuis sa création, la Société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche cumulé de K€ 211 entièrement encaissé au 31 décembre 2009. Pour information, aucun nouveau crédit d'impôt recherche n'a été comptabilisé en 2010 et en 2011.

Au cours de l'exercice écoulé, aucun des projets de développement engagés par la Société n'a rempli les critères permettant l'inscription des dépenses liées à l'actif du bilan.

(3) Frais de numérisation et d'encodage

La Société comptabilise en immobilisations incorporelles le montant des frais de numérisation et d'encodage nécessaires à l'exploitation et à la commercialisation des œuvres sur sa plateforme VOD.

(4) Amortissements

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur les durées suivantes :

| | |
|---|---|
| Licences et frais de développement..... | 2 à 3 ans |
| DVD | 2 à 3 ans, correspondant à la durée moyenne d'exploitation d'un film DVD négociée dans le cadre des contrats avec les ayants droits |
| Frais d'encodage..... | 1 an, correspondant à la durée moyenne d'exploitation d'un film VOD négociée dans le cadre des contrats avec les ayants droits |
| Brevets..... | 3 ans |

1.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Aucune immobilisation détenue par la Société n'est décomposable. Leur amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations.

| | |
|--|--------|
| Installations, agencements et aménagements divers..... | 10 ans |
| Matériel de bureau et mobiliers informatiques..... | 5 ans |
| Matériel de transport..... | 3 ans |

1.2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation et aux créances rattachées à ces participations détenus par la Société dans des filiales créées ou acquises ainsi qu'aux dépôts et cautionnements versés par la Société (bailleurs des locaux, fournisseurs).

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une dépréciation des titres est comptabilisée si cette valeur est durablement inférieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement, évalués sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées ou sur la valeur de transaction des titres.

Les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement de ces créances.

S'agissant des titres de participation et créances rattachées acquis en octobre 2008 par la Société dans le cadre des procédures de liquidation du groupe CPFK, l'analyse des actifs nets comptables corrigés des participations acquises et de la solvabilité des créances a conduit la Société à affecter l'essentiel du prix global d'acquisition de ces actifs aux créances rattachées en valorisant ainsi les participations dans le réseau de distribution à un euro symbolique (zéro euro pour les sociétés en liquidation).

1.2.5 Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués d'automates vidéo, de pièces détachées et de consommables utilisés notamment dans le cadre des prestations de maintenance et de support technique.

Au 31 décembre 2011, il n'existe plus de stock de DVD, comme suite à l'arrêt de l'activité historique de fourniture de DVD en gros pour les franchisés du réseau Videofutur. Le surplus de stock a constitué une augmentation des DVD destinés à la location par voie postale.

Les stocks des pièces détachées, consommables, automates et terminaux vidéos sont évalués au coût d'achat, calculé selon la méthode du premier entré - premier sorti. Une provision pour dépréciation des stocks est déterminée au cas par cas, selon l'historique et les prévisions de ventes ainsi que l'évolution de leur valeur de marché.

1.2.6 Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances clients.

1.2.7 Charges et produits constatées d'avance

Les charges et produits constatées d'avance résultent de facturations de produits et services qui n'ont pas été consommés (charges) ou rendus (produits) au cours de l'exercice.

Dans le cas des redevances éditeurs VOD, où la charge est proportionnelle au nombre de téléchargements, il arrive que les producteurs facturent à l'avance un montant de redevances minimum garanti (MG) à remonter durant la fenêtre d'exploitation du film ou du catalogue concerné par le MG. Ce dernier est comptabilisé en charge au moment où il est facturé. Une charge constatée d'avance neutralise le minimum garanti facturé et non consommé. A la clôture, la valeur de cette charge constatée d'avance, qui représente le montant non

remboursable dû aux producteurs en application de contrats de licence, y compris en cas de résiliation de ces contrats par la Société, correspond à la valeur nette des minima garantis déterminée par application à la valeur contractuelle du minimum garanti d'un amortissement accéléré de 90% de cette valeur sur les 3 premiers mois de diffusion, les 10% restant étant amortis sur la durée résiduelle (de 240 jours en moyenne).

1.2.8 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les plus-values de cession sur les valeurs mobilières de placement présent au 31 décembre 2011 sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti

1.2.9 Provisions

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers (d'ordre juridique ou découlant de pratiques du groupe ou d'engagements publics) et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

1.2.10 Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. A ce titre, le montant des cotisations retraite versées par la Société au titre de l'exercice 2011 s'est établi à K€ 176. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

Les engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes. A titre d'information, ces engagements ont été évalués au 31 décembre 2011 à K€ 40 à partir d'un calcul actuariel prenant en considération les dispositions prévues par la Convention Collective des « *commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique, et de l'équipement ménager* » relatives au départ et à la mise à la retraite.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'accroissement annuel des salaires : 2,5%
- Taux de rotation des effectifs : 5%
- Age de départ en retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation net d'inflation : 4%
- Taux de charges sociales : 50%

1.2.11 Droit individuel à la formation

S'appuyant sur l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 13 octobre 2004 et en l'état actuel des discussions de place qui considèrent que les engagements au titre du DIF présentent une caractéristique spécifique par rapport aux autres avantages du personnel car ils ont une contrepartie future pour l'entreprise, il a été considéré, dans l'attente de précisions ultérieures, qu'aucune provision ne devait être constatée dans les comptes au 31 décembre 2011. Par ailleurs, il n'existe pas de cas particuliers justifiant la constitution d'une provision tels que des accords déjà conclus sur des actions de formation ne donnant pas lieu à une contrepartie future pour l'entreprise, des désaccords de plus de 2 ans, ou des formations sans lien avec l'emploi occupé.

1.2.12 Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette

Aux 31 décembre 2011, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que les disponibilités et valeurs mobilières de placement, les créances clients et fournisseurs, les autres créances et autres dettes d'exploitation étaient proches de leurs valeurs de marché, en raison de leurs échéances à court terme.

1.2.13. Actions propres

Compte tenu de l'objectif unique du programme de rachat d'actions (liquidité de l'action VideoFutur), les actions propres sont comptabilisées en immobilisations financières

NOTE 2 NOTES RELATIVES AU BILAN

2.1 Immobilisations incorporelles

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Frais de développement, Logiciels et licences | Frais d'encodage VOD | DVD | Brevets et marques | Autres | Fond de commerce et droit au bail | Total |
|-------------------------------------|---|----------------------|----------------|--------------------|------------|-----------------------------------|----------------|
| VALEUR BRUTE | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2010 | 1 532 | 793 | 2 842 | 480 | 17 | 169 | 5 833 |
| Acquisitions | 35 | 26 | 1321 | - | - | 1 | 1 383 |
| Apport VF store | 31 | - | 329 | 2 | - | 2006 | 2368 |
| Sorties | - | - | (237) | - | - | (35) | (272) |
| Au 31 décembre 2011 | 1 598 | 819 | 4 255 | 482 | 17 | 2 141 | 9 312 |
| AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2010 | (1 356) | (745) | (2 173) | (300) | (5) | (58) | (4 637) |
| Dotations | (187) | (61) | (768) | | | | (1 016) |
| Apport VF store | (14) | | (260) | (1) | | | (275) |
| Reprises/ Sorties | | | 167 | | | | 167 |
| Au 31 décembre 2011 | (1 557) | (806) | (3 034) | (301) | (5) | (58) | (5761) |
| VALEUR NETTE | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2010 | 176 | 48 | 669 | 180 | 12 | 111 | 1 196 |
| Au 31 décembre 2011 | 41 | 13 | 1221 | 181 | 12 | 2 083 | 3 551 |

Les acquisitions de la période s'établissent à 3.751 K€ et se répartissent de la façon suivante :

- K€ 1 321 sont liés à l'acquisition de galettes DVD à droits locatifs exploités dans le cadre des activités de location de DVD distribuées par Internet et au sein des réseaux de magasins et automates opérés en direct par la Société et K€ 329 d'apport de Videofutur Store sont liés à l'acquisition de galette DVD à droits locatifs acquis principalement avant 2010.
- K€ 2006 de fonds commercial et droit au bail d'apport Videofutur Store
- K€ 26 correspondent à la numérisation et à l'encodage du portefeuille d'œuvres accessibles au travers de la plateforme VOD de la Société et de ses partenaires,
- K€ 35 sont liés à l'achat d'un logiciel comptable et K€ 31 d'apport Videofutur Store

Les sorties enregistrées sur la période à hauteur de K€ 272 comprennent notamment les DVD perdus ou cassés sur l'année 2011.

Au 31 décembre 2011, les provisions comptabilisées par la Société en complément aux amortissements s'établissent à K€ 577 contre K€ 509 au 31 décembre 2010, soit une provision constatée sur l'exercice écoulé à hauteur de K€ 68. Ces provisions concernent les actifs DVD pour K€ 219, les brevets et marques pour K€ 300 et la valeur de certains fonds de commerce pour K€ 58. Les provisions et amortissements des immobilisations incorporelles sont enregistrés en charges d'exploitation pour leur totalité.

A la clôture, la valeur brute et la valeur nette des fonds de commerce inscrits à l'actif du bilan se décompose comme suit (*données en milliers d'euros*):

| Date d'acquisition | Désignation du fonds de commerce | Valeur brute | Valeur nette | Origine |
|--------------------|--------------------------------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| | | 31/12/2011 | 31/12/2011 | |
| 3 octobre 2008 | Fonds commerciaux Ile de France | 51 | 50 | Acquisition groupe CPFK |
| 16 avril 2009 | Fonds commerciaux hors Ile de France | 83 | 26 | Acquisition |
| 28 mars 2011 | Fond commerce base CE | 1 | 1 | Acquisition |
| 29 décembre 2011 | Fonds commerciaux | 2 006 | 2 006 | Apport suite TUP Vidéofutur |
| TOTAL | | 2 141 | 2 083 | |

Les provisions pour dépréciation des fonds de commerce, intégralement comptabilisées en charges d'exploitation, sont conjoncturelles.

2.2 Immobilisations corporelles

| (en milliers d'euros) | Installations, agencements et aménagements | Matériels de bureau et mobiliers informatiques | Matériel de transport | Mat et outillage | Construction | Total |
|-------------------------------------|--|--|-----------------------|------------------|--------------|----------------|
| VALEUR BRUTE | | | | | | |
| Au 31 décembre 2010 | 70 | 322 | 3 | 69 | | 464 |
| Acquisitions | 27 | 7 | | 12 | | 46 |
| Apport VF store | 723 | 146 | | 39 | 24 | 932 |
| Sorties | (1) | | | | | (1) |
| Au 31 décembre 2011 | 819 | 475 | 3 | 120 | 24 | 1 441 |
| AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | | | | | | |
| Au 31 décembre 2010 | (25) | (253) | (2) | (66) | | (346) |
| Dotations | (14) | (43) | (1) | (2) | | (60) |
| Apport VF store | (535) | (138) | | (38) | (24) | (735) |
| Reprises | 1 | | | | | 1 |
| Au 31 décembre 2011 | (573) | (434) | (3) | (106) | (24) | (1 140) |
| VALEUR NETTE | | | | | | |
| Au 31 décembre 2010 | 45 | 69 | 1 | 3 | | 118 |
| Au 31 décembre 2011 | 246 | 41 | 0 | 14 | 0 | 301 |

Les dotations et amortissements aux dépréciations des immobilisations corporelles sont tous enregistrés en exploitation

2.3 Immobilisations financières

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Participations et autres titres immobilisés | Créances liées à des participations | Autres immobilisations financières | Total |
|------------------------------|---|--|--|---------|
| VALEUR BRUTE | | | | |
| Au 31 décembre 2010 | 163 | 7 856 | 200 | 8 219 |
| Acquisitions - Augmentations | | 1 773 | 193 | 1 966 |
| TUP VF store | (100) | (2 594) | 166 | (2 528) |
| Cessions – Diminutions | (5) | (125) | (236) | (365) |
| Au 31 décembre 2011 | 58 | 6 910 | 323 | 7 290 |
| DEPRECIATIONS | | | | |
| Au 31 décembre 2010 | (61) | (6 862) | | (6 923) |
| Dotations | | | | |
| Reprises | (3) | | | |
| Au 31 décembre 2011 | (58) | (6 862) | | (6 920) |
| VALEUR NETTE | | | | |
| Au 31 décembre 2010 | 102 | 994 | 200 | 1 296 |
| Au 31 décembre 2011 | - | 48 | 323 | 370 |

Les principaux mouvements intervenus au cours de l'exercice 2011 sont les suivants:

Au 31 décembre 2011, la valeur nette des titres de participation s'établit à K€ 0 contre K€ 102 au 31 décembre 2010, Elle correspond à la valeur des titres de la filiale en Allemagne (K€ 27) et la filiale au Luxembourg (K€31) intégralement provisionnée au 31 décembre 2011. La valeur des titres de VF Store K€ 100 est annulée suite à la TUP et un mali de fusion a été constaté au 31 décembre 2011.

A la clôture, la valeur nette des créances liées à des participations s'établit à K€ 48 contre K€ 994 au 31 décembre 2010. Elle comprend la valeur nette des créances financières sur les participations détenues au sein du réseau VideoFutur. Aucune provision complémentaire n'a été passée en 2011. La diminution est l'effet de la TUP de VF store Au 31 décembre 2011.

La valeur nette du poste « Autres immobilisations financières » s'élève à K€ 323 contre K€ 200 au 31 décembre 2010, et est constituée de la valeur des actifs en espèces et en actions propres détenus dans le cadre du contrat de liquidité (K€ 51) et de dépôts et cautionnements divers (K€ 271).

L'augmentation de ce poste est consécutive à l'apport de VF store (K€166)

2.4 Stocks

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|------------|------------|
| Valeur brute | 273 | 465 |
| Dépréciations cumulées | (226) | (328) |
| Valeur nette | 47 | 137 |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | |
| DVD locatifs | - | 50 |
| Pièces détachées et consommables, y compris automates et terminaux vidéo | 47 | 87 |
| Valeur nette | 47 | 137 |

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2011 s'établit à K€ 47. Elle correspond d'une part à la valeur nette des pièces détachées et consommables notamment utilisés dans le cadre de l'activité de maintenance technique des automates vidéo.

2.5 Créances clients et comptes rattachés

| <i>(en milliers d'euros)</i> | <u>31/12/2011</u> | <u>31/12/2010</u> |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Valeur brute | 1 815 | 2 420 |
| Dépréciations cumulées | (958) | (1 020) |
| Valeur nette | 857 | 1 400 |

La diminution des créances clients en valeur brute sur la période est principalement liée à l'annulation des intercos entre VF store et VFEG suite à la TUP au 31 décembre 2011.

Une reprise de provision a été effectuée à hauteur de K€ 61 en 2011. Par ailleurs, es créances irrécouvrables ont été comptabilisées pour K€ 206 en 2011, résultant de la fermeture des activités de réseaux à destination des exploitants de vidéo-clubs et de réseaux d'automates vidéos.

2.6 Autres créances

| <i>(en milliers d'euros)</i> | <u>31/12/2011</u> | <u>31/12/2010</u> |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Etat – TVA | 367 | 248 |
| Avoirs à recevoir..... | 130 | 786 |
| Débiteurs divers | 90 | 85 |
| Total autres créances | 587 | 1 119 |

L'augmentation du poste « Etat, TVA » est lié à la TUP avec VF Store K€ 102.

On constate une nette diminution sur le poste « Avoirs à recevoir » due à une meilleure gestion des remises arrières avec les éditeurs.

2.7 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

| <i>(en milliers d'euros)</i> | <u>31/12/2011</u> | <u>31/12/2010</u> |
|--|-------------------|-------------------|
| Valeurs mobilières de placement | - | 4 930 |
| Disponibilités..... | 1 006 | 756 |
| Total disponibilités et valeurs mobilières de placement | 1 006 | 5 686 |

Le maintien du poste « Disponibilités et valeurs mobilières de placement » sur l'exercice écoulé est essentiellement liée aux opérations sur capital réalisées en 2011 dont il a résulté un apport en numéraire de M€ 2 67.

Les plus-values nettes réalisées sur les cessions de valeurs mobilières au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 se sont élevées à K€ 36

2.8 Charges constatées d'avance

| <i>(en milliers d'euros)</i> | <u>31/12/2011</u> | <u>31/12/2010</u> |
|--|-------------------|-------------------|
| Minimum garantis (« MG »)..... | 129 | 107 |
| Autres charges constatées d'avance | 124 | 147 |
| Total charges constatées d'avance | 253 | 254 |

Le montant des redevances aux éditeurs DVD et VOD comptabilisées en charges de l'exercice dans la rubrique « achats de marchandises » s'établit à K€ 662 en 2011 contre K€ 1615 en 2010 .

2.9 Capitaux propres

2.9.1. Capital social

Au 31 décembre 2011, le capital social de la Société s'élève à K€ 6 083 et est libéré intégralement. Il est composé de 67 590 364 actions regroupées

Cf § 1.1. Faits majeurs

2.10 Provisions

Les provisions s'analysent comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2010 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises Non utilisées | 31/12/2011 |
|--|------------|-----------|-----------------------|---------------------------|------------|
| Provisions à caractère social et pour litiges..... | 57 | 50 | - | 47 | 60 |
| Provision pour restructuration..... | 10 | | | - | 10 |
| Provision pour risques et charges..... | 2 | | 2 | - | |
| Provision pour perte de change..... | 14 | | 14 | - | |
| Total provisions | 83 | | | - | 70 |
| En exploitation | | | | | |
| En financier | | - | 14 | | |
| En exceptionnel | | 50 | 2 | | |

Les provisions à caractère social et provisions pour litiges, dont le solde au 31 décembre 2011 s'établit à K€ 60, sont estimées sur la base d'une revue au cas par cas.

Le litige avec les anciens actionnaires était provisionné à hauteur de 57 K€. Les dossiers contentieux ayant été clôturés sur 2010, il a été décidé de reprendre cette provision à hauteur de 47 K€. La société a décidé de maintenir 10 K€ de provisions au titre d'une garantie des anciens actionnaires majoritaires de Glowria en vue d'assumer les éventuelles conséquences négatives du litige.

En effet, la Société est partie à différents litiges qui opposent les anciens actionnaires majoritaires de la Société et Messieurs Baschet et Crasneau. Ces litiges sont liés à des faits antérieurs à la prise de contrôle de la Société par Netgem en mars 2008. Ces litiges ont fait l'objet de deux assignations similaires devant le Tribunal de Commerce de Paris en date des 8 novembre 2007 (« l'Assignation ») et 23 janvier 2008 (« l'Assignation Bis », ensemble les « Assignations »). Dans le cadre de l'acquisition des actions de la Société, Netgem a demandé aux apporteurs de Glowria de la garantir ainsi que de garantir VideoFutur « de tous préjudices qui seraient effectivement supportés par Glowria et/ou Netgem dans le cadre de l'Assignation, ou de toute procédure liée ou résultant de l'Assignation ou ayant un objet commun avec celle-ci ». Cette garantie a été donnée sans solidarité entre les apporteurs qui sont les anciens actionnaires majoritaires. Ceux-ci se sont engagés à indemniser VideoFutur notamment de tous préjudices tels que définis ci-avant au prorata de leur participation à l'apport sous réserve d'une franchise de 10.000 euros à la charge éventuelle de la Société.

Par ailleurs, une plainte contre X avec constitution de partie civile a été déposée le 10 septembre 2010 devant le Doyen des juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Paris par certains anciens actionnaires minoritaires de Glowria. Cette plainte vise le délit de présentation de comptes annuels infidèles pour les comptes de l'année 2006 de Glowria, en raison, selon les plaignants, de l'inscription d'une provision infondée, ainsi que le délit d'escroquerie, au motif, selon la plainte, que les actionnaires majoritaires de Glowria auraient tenu un discours mensonger et auraient employé des manœuvres frauduleuses à l'égard des plaignants pour les évincer du capital de la Société.

Par un jugement du 21 janvier 2011, le Tribunal de commerce de Paris a, décidé de surseoir à statuer pour une bonne administration de la justice après avoir observé que les défendeurs et la Société s'en rapportaient à la sagesse du Tribunal et tout en condamnant les demandeurs aux dépens d'instance.

Comme indiqué dans le jugement précité du Tribunal de commerce de Paris, le point de vue de la Société est que la plainte précitée est une plainte de complaisance, tardive et inexacte et constitue une dénonciation calomnieuse.

Par ailleurs, la société a doté 50 K€ au titre de litiges prud'homaux, correspondant au risque encouru par la société selon sa propre évaluation.

Les provisions pour restructuration recouvrent l'ensemble des coûts associés aux procédures de liquidation de l'ensemble des filiales allemandes de la Société. Ces coûts correspondent dorénavant essentiellement à des engagements sur honoraires de liquidation.

La diminution sur l'exercice écoulé du poste « Provisions pour risques et charges », dont le solde au 31 décembre 2010 s'établissait à K€ 2 est liée à la clôture définitive des engagements pris par la Société dans le cadre d'un bail immobilier.

2.11 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|---|--------------|--------------|
| Dettes fournisseurs..... | 910 | 1 992 |
| Dettes sur immobilisations..... | 11 | 8 |
| Factures non parvenues..... | 1 031 | 1 526 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 952 | 3 526 |

La diminution du poste « dettes fournisseurs et comptes rattachés » est corrélée à la réduction des coûts mis en place depuis 2010. Le montant de l'annulation des intercos consécutif à la TUP est de K€ 384.

2.12 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | <u>31/12/2011</u> | <u>31/12/2010</u> |
|---|---------------------|---------------------|
| Dettes sociales..... | 895 | 823 |
| Dettes fiscales..... | 261 | 299 |
| Dettes fiscales et sociales..... | <u>1 156</u> | <u>1 122</u> |

2.13 Autres dettes

Le poste « Autres dettes » se monte à 164K€ en 2011 contre 161K€ en 2010. Il est principalement composé d'avoirs à établir en faveur de clients exploitants ou grand public ainsi que de dettes diverses.

2.14 Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2011, les produits constatés d'avance s'établissent à K€ 264 dont K€ 120 liés notamment aux offres de cartes prépayées commercialisées par la Société, K€ 19 concernent les activités de réseaux (prestations d'abonnement à des services de maintenance) et K€ 125 concernent la refacturation de frais techniques auprès de nos partenaires.

La Société considère que ces prestations seront réalisées et reconnues en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2012.

Par ailleurs, les produits constatés d'avance concernant les abonnés on line s'élèvent au 31 décembre 2011 à K€ 69. Ces produits constatés d'avance n'ont pas été comptabilisés dans la mesure où le chiffre d'affaires est considéré comme ferme et définitif dès le premier jour de l'abonnement.

2.15 Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir

| <i>(en milliers d'euros)</i> | <u>31/12/2011</u> | <u>31/12/2010</u> |
|---|-------------------|-------------------|
| Fournisseurs - Avoirs à recevoir | 130 | 786 |
| Clients et comptes rattachés – Factures à établir | 23 | 120 |
| Autres produits à recevoir | 11 | 57 |
| Etat, produits à recevoir | 31 | |
| TOTAL | <u>195</u> | <u>963</u> |

Charges à payer

| <i>(en milliers d'euros)</i> | <u>31/12/2011</u> | <u>31/12/2010</u> |
|---|---------------------|---------------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés- Factures non parvenues..... | 1 031 | 1 526 |
| Clients - Avoirs à établir..... | 142 | 161 |
| Dettes fiscales et sociales..... | 559 | 514 |
| Autres charges à payer..... | 0 | - |
| TOTAL | <u>1 732</u> | <u>2 201</u> |

3.1 Chiffre d'affaires

Hors activités historiques non poursuivies de service aux franchisés, le chiffre d'affaires 2011 s'établit à 6.17 M€ à comparer à 4.63 M€ en 2010, soit une augmentation de +35%.

Ces résultats confortent la stratégie de conquête de Videofutur en 2012, consistant notamment à ouvrir de nouveaux points de vente exploités en propre, à élargir son parc de terminaux connectés et ainsi à accroître sa base d'abonnés. La société entend ainsi poursuivre en 2012 ses actions de recrutement de clients, à travers notamment le Pass Duo, première offre hybride de cinéma couplant DVD et VOD, et disposant à fin 2011 de plus de 25 000 abonnés.

Le chiffre d'affaires global réalisé sur l'année écoulée s'établit à K€ 7 192 contre K€ 8 266 en 2010, en retrait de 13% compte tenu du désengagement progressif de la Société de certaines activités historiques de réseaux et de marque blanche, fortement déflationnistes et en pertes

Comme en 2010, le chiffre d'affaires 2011 de la Société a été principalement réalisé en France.

3.2 Achats de marchandises

Le poste « Achats de marchandises » se décompose comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2011 | 2010 |
|---|--------------|--------------|
| Redevances et minimum garantis (VOD/DVD) | 662 | 1 615 |
| Achats de DVD locatifs, nets des remises arrière..... | 228 | 1 738 |
| Autres achats (Redevances partenaires, consommables, etc) | 135 | 357 |
| Achats de marchandises | 1 025 | 3 710 |

La diminution de ce poste, essentiellement constitué de coûts variables, est corrélée à la baisse du chiffre d'affaire des activités historiques de réseaux dont l'activité n'est plus maintenue et de marque blanche. Elle reflète également la réduction des engagements de MG pris par la Société vis-à-vis des ayants droits, suite à la réduction du nombre de plateformes VOD exploitées en marque blanche.

3.3 Autres achats et charges externes

Conformément à sa nouvelle stratégie, le chiffre d'affaires lié à ses activités propres est porté par Videofutur.

Le chiffre d'affaire locatif des magasins détenus par Videofutur Store est donc constaté à 100% par Videofutur.

Afin que Videofutur Store puisse supporter ses frais de structure, une commission de 85% du chiffre d'affaire lui a été allouée mensuellement par Videofutur depuis le 1^{er} janvier 2011. Cette commission a représenté K€ 1 701 en 2011.

Les autres achats et charges externes sur l'exercice écoulé continuent à diminuer et concernent principalement les postes de charges liés aux activités de réseaux (sous-traitance technique, rémunération intermédiaires, etc) et les frais généraux (notamment honoraires, locations diverses).

3.4 Effectifs et charges de personnel

Au 31 décembre 2011, l'effectif total hors personnel mis à disposition de la Société s'élève à 111, en hausse de 73% par rapport au 31 décembre 2010, du à la TUP de Vidéofutur Store

Cet effectif se répartit selon les catégories suivantes :

| Catégorie | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|-------------------|-------------------|
| Cadres (cadres dirigeants et cadres autonomes) | 26 | 34 |
| Non cadres et agents de maîtrise | 85 | 30 |
| Total | 111 | 64 |

Les charges de personnel en 2011, y compris indemnités et charges patronales, se sont élevées à K€ 3 474 contre K€ 4 474 en 2010 (-22%).

3.5 Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions

| <i>(en milliers d'euros)</i> | <u>2011</u> | <u>2010</u> |
|--|-------------------|---------------------|
| Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles | 1 016 | 1 059 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles | 60 | 92 |
| Reprises aux provisions sur actifs circulants (stocks, créances) | <u>(163)</u> | <u>135</u> |
| Total Net | <u>913</u> | <u>1 286</u> |

La réduction du poste « Dotation aux provisions sur actifs circulants » sur l'exercice écoulé est liée à la reprise de la provision du stock DVD K€ 159 et la reprise de créances clients K€ 135. Des créances irrécouvrables sur les activités historiques ont été constatées en 2011 à hauteur de K€ 206. Une provision complémentaire pour les créances grand public a été constatée sur 2011 K€ 74 et pour les stocks consommables et pièces détachées K€ 8.

3.6 Résultat financier

| <i>(en milliers d'euros)</i> | <u>2011</u> | <u>2010</u> |
|--|-----------------------|---------------------|
| Reprises sur provisions | 17 | 1 |
| Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement | 36 | 11 |
| Gains de change | 2 | 7 |
| Autres produits financiers | 80 | 317 |
| Produits financiers | <u>135</u> | <u>336</u> |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | - | (190) |
| Intérêts et charges assimilées | (5) | (3) |
| Pertes de change | (3) | (6) |
| Mali de fusion | <u>(1 351)</u> | |
| Charges financières | <u>(1 359)</u> | <u>(199)</u> |
| Charges et produits financiers | <u>(1 224)</u> | <u>137</u> |

Les autres produits financiers comptabilisés sur l'exercice écoulé à hauteur de K€ 80 sont liés aux créances clients rachetées par la Société dans le cadre des opérations de liquidation du groupe CPFK K€ 27 et des revenus sur des avances en comptes courant K€ 47

Le mali de fusion résulte de la TUP avec Vidéofutur Store.

Cf §1.1 – Faits majeurs

3.7 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels regroupent les opérations de nature inhabituelle et dont la survenance est rare, et se décomposent comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | <u>2011</u> | <u>2010</u> |
|---|--------------------|--------------------|
| Plus-values (Moins-values) sur cession des actions de la Société | (27) | (22) |
| Plus-values (Moins-values) sur cession d'autres actifs | (33) | 9 |
| Reprises (Dotation) nette aux amortissements et provisions | (1) | 205 |
| Abandons à caractère financier (Comptes courants d'actionnaires Netgem) | - | - |
| Abandons à caractère commercial (Dettes fournisseurs Netgem) | - | - |
| Autres produits et charges exceptionnels | <u>21</u> | <u>(203)</u> |
| Total | <u>(40)</u> | <u>(11)</u> |

Le poste « Autres produits et charges assimilées » est constitué du coût de clôture de litiges et d'engagements, dûment provisionnés.

3.8 Impôts

Compte tenu de la perte de l'exercice, aucun impôt n'a été comptabilisé au 31/12/2011.

Au 31 décembre 2011, la Société dispose de déficits fiscaux proches de 31,6 M€ qui pourront être utilisés sur les bénéfices futurs. Depuis la Loi de finances 2004, ces déficits peuvent désormais être reportés indéfiniment.

NOTE 4 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1 Engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions.

4.1.1 Engagements de location

La société Videofutur a restitué les locaux situés à Neuilly sur Seine et les locaux du 1er étage à Gennevilliers en octobre 2011.

Un bail précaire a été signé le 03 octobre 2011 pour une durée de 1 an pour le rez de chaussée de l'allée des Barbanniers à Gennevilliers, sans dépôt de garantie, et pour un loyer mensuel de K€ 5.58 HT.

Dans le cadre de l'exploitation d'un certain nombre de fonds de commerce (magasins et automates, repris notamment au cours des exercices 2008 et 2009), la Société a contracté un ensemble de baux qui ont représenté en 2011 une charge globale de loyer de K€ 267.

Au 31 décembre 2011, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ces baux s'établissent à K€ 556.

Les dépôts de garantie versés par la Société lors de la conclusion de ces baux s'élèvent à K€ 222 et ont été comptabilisés en immobilisations financières dont K€ 166 en apport, après la TUP.

4.1.2 Engagements d'achats de contenus

La Société s'est engagée à mettre à son catalogue le « line up » VOD des majors sur plusieurs années. La quantité de titres à acheter dans ce cadre n'est pas connue à ce jour mais les conditions tarifaires ont été contractualisées et incluent des minima garantis.

Ainsi, au 31 décembre 2011, le montant des engagements de minimum garantis facturés d'avance par les éditeurs et portant sur l'exercice 2012 s'établissait à K€ 129 contre K€ 107 à fin 2010 au titre de l'exercice 2011. Au-delà de ce montant, la Société n'est pas en mesure d'évaluer de façon précise les engagements futurs pris vis-à-vis des éditeurs DVD et VOD.

4.1.3 Droits individuels à la formation

Au 31 décembre 2011, le cumul des droits individuels à la formation (DIF) non consommés est de 6 060 heures.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessus.

4.1.4 Engagements reçus

Netgem SA s'est porté caution solidaire de la Société dans le cadre d'un contrat de services conclu en décembre 2009 avec un opérateur Telecom. Ces engagements sont toujours valables au 31 décembre 2011.

Dans le cadre du contrat d'apport conclu en décembre 2007 entre certains actionnaires de la Société, Netgem et la société J2H, les apporteurs de titres de la Société parties au contrat (les « Apporteurs ») se sont engagés, irrévocablement et sans solidarité entre eux, à indemniser la Société de tous préjudices (en ce compris les frais de justice et autres honoraires raisonnables) effectivement supportés par la Société dans le cadre de l'assignation déposée auprès du Tribunal de Commerce de Paris en date du 8 novembre 2007, ou de toute procédure liée ou résultant de l'assignation ou ayant un objet commun avec celle-ci. Selon les termes du contrat d'apport, il a été convenu qu'aucune indemnisation ne sera due par les Apporteurs tant que le montant cumulé des préjudices prononcés au titre de l'assignation n'atteint pas en cumulé K€ 10.

4.1.5 Pactes d'actionnaires entrés en vigueur à l'issue de la prise de contrôle de Glowria (renommé VideoFutur) par Netgem

Le 6 avril 2006, la Société et ses 34 actionnaires de l'époque ont signé un pacte visant à organiser les relations et les conditions de sortie entre les différentes catégories d'actionnaires. Constatant les modifications intervenues dans la détention du capital (moins de 10 des signataires sont toujours actionnaires) en 2007 et 2008 du fait de la réduction du capital à 0 suivie d'augmentations de capital puis de l'apport de plus de 99% des actions nouvelles à Netgem, et en conséquence dans la composition du conseil d'administration, ainsi que l'admission en janvier 2010 des actions de la Société sur le marché Alternext, la Société estime que ce pacte dont l'essentiel des dispositions est devenu inapplicable, a perdu sa cause et se trouve sans objet.

Pour autant, la Société considère également que l'admission de ses actions sur un marché organisé, Alternext en l'occurrence, correspondait pleinement à la solution de liquidité au profit des actionnaires de référence prévue dans le pacte et pour laquelle les parties s'étaient engagées à faire leurs meilleurs efforts. Pour cette raison, la Société a procédé auprès de ses actionnaires minoritaires à la notification de cette opération ; ceux-ci en ont contesté les modalités de mise en œuvre. La Société estime ne courir aucun risque significatif découlant de la signature de ce pacte.

4.1.6 Engagements donnés

VideoFutur a consenti une caution personnelle et solidaire au profit de la Banque Populaire des Alpes à hauteur de K€ 250 en garantie du remboursement du prêt de K€ 550 consenti par la banque à sa filiale Eve & Cie. Ce prêt a été consenti à Eve & Cie à l'occasion de la conversion de la facilité de caisse d'un même montant qui lui avait été consentie par l'établissement bancaire. De manière concomitante, le co-actionnaire de VideoFutur dans Eve & Cie a consenti une caution personnelle et solidaire à la Banque Populaire des Alpes pour un montant de K€ 250. Eve & Cie a par ailleurs consenti à donner un nantissement sur son fonds de commerce à la Banque Populaire des Alpes. Le co-actionnaire de VideoFutur a remboursé une partie du prêt sur 2011 qui porte le solde à 235 K€. Le montant de caution est donc de K€ 117,5 au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, la Société Générale a consenti des engagements de caution d'un montant total de K€ 137 au profit de deux fournisseurs.

4.2 EVENEMENT POSTERIEUR

28.123.001 BSA ont été au total exercés par les actionnaires de la société avant leur échéance du 31 mars 2012, soit un apport de 2,8 M€ (y compris les 2,3 millions souscrits en février 2012 par J2H et Mousse Partners). Cette dernière phase d'exercice des BSA clôture l'opération de financement engagée le 18 novembre 2011.

Le capital de la société est désormais composé de 95.713.365 actions, chacune portant un droit de vote. L'actionnariat se décompose de la façon suivante :

| | |
|--------------------------------------|-------|
| • J2H et M. Joseph Haddad | 42,3% |
| • Mousse Partners | 22,2% |
| • Netgem | 3,1% |
| • Autres administrateurs et salariés | 0,5% |
| • Auto-détention | 0,2% |
| • Public | 31,7% |

4.3 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

4.3.1 Rémunération des dirigeants et administrateurs

Les principes de rémunérations et avantages assimilés alloués au Président du Conseil d'administration et aux Directeurs Généraux n'ont pas fait l'objet de changement notable au cours de l'exercice 2011.

Comme en 2010, aucun jeton de présence n'a par ailleurs été alloué aux administrateurs de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature alloués aux membres du comité de direction et des organes d'administration de la Société, y compris personnels mis à disposition, s'est élevé à K€ 666 contre K€ 760 en 2010.

La Société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

Il n'y a pas d'avantages postérieurs à l'emploi pour les dirigeants de la Société.

4.3.2 Information concernant les parties liées et entreprises liées

Les soldes et transactions indiqués ci-dessous sont principalement liés à l'exécution des conventions conclues avec la société Netgem SA, au titre notamment du versement d'avances en compte courant et d'abandons de créances commerciales et financières, de la fourniture de surfaces de bureaux et de prestations de mise à disposition de personnels et de services techniques, et les filiales,

| <i>31/12/2011 - en milliers d'euros</i> | Sociétés soeurs Netgem SA et NMS SA (filiale de Netgem) | Filiales et participations (1) | Total |
|--|--|-----------------------------------|------------|
| Immobilisations financières | - | 49 | 49 |
| Créances clients et comptes rattachés | - | 149 | 149 |
| Total Actifs | - | 198 | 198 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 199 | 149 | 348 |
| Autres dettes | - | - | - |
| Total Passifs | 199 | 149 | 348 |
| Produits d'exploitation | 80 | - | 80 |
| Produits exceptionnels | - | - | - |
| Charges d'exploitation | 45 | - | 45 |
| Charges financières | - | - | - |

| <i>31/12/2010 - en milliers d'euros</i> | Sociétés soeurs Netgem SA | Filiales et participations (1) | Total |
|--|------------------------------|-----------------------------------|--------------|
| Immobilisations financières | - | 1 096 | 1 096 |
| Créances clients et comptes rattachés | - | 582 | 582 |
| Total Actifs | - | 1 678 | 1 678 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 434 | 149 | 583 |
| Autres dettes | - | - | - |
| Total Passifs | 434 | 149 | 583 |
| Produits d'exploitation | 154 | 118 | 272 |
| Produits financiers | - | - | 5 |
| Charges d'exploitation | 425 | 16 | 441 |
| Charges financières | - | - | - |

4.4 ETAT DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

4.4.1 Créances

| <i>31/12/2011 - en milliers d'euros</i> | Montant brut | A un an au plus | A plus d'un an |
|--|--------------|--------------------|-------------------|
| ACTIF IMMOBILISE | | | |
| Créances rattachées à des participations | 824 | - | 824 |
| Autres immobilisations financières | 7 234 | 166 | 6244 |
| ACTIF CIRCULANT | | | |
| Clients douteux ou litigieux | 1080 | - | 1080 |
| Autres créances clients | 736 | 736 | - |
| Etat et autres collectivités publiques | 400 | 400 | - |
| Débiteurs divers | 187 | 187 | - |
| Charges constatées d'avance | 253 | 253 | - |
| TOTAL | 9890 | 1742 | 8148 |

4.2 Dettes

| 31/12/2011 - en milliers d'euros | Montant brut | A un an au plus | A plus d'un an et 5 ans au plus | A plus de 5 ans |
|---|--------------|-----------------|---------------------------------|-----------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1952 | 1952 | - | - |
| Personnel et comptes rattachés | 352 | 352 | - | - |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 543 | 543 | - | - |
| Etat et autres collectivités publiques | 261 | 261 | - | - |
| Groupe et associés | 12 | 12 | - | - |
| Débiteurs divers | 153 | 153 | - | - |
| Produits constatés d'avance | 264 | 264 | - | - |
| TOTAL | 3 537 | 3537 | - | - |

4.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

4.5.1 Commissaire aux comptes titulaire et suppléant

- Cabinet Burband Kingler & Associés, représenté par M. Frédéric Burband, titulaire,
- M. Georges-Edouard Chauvel-Trepier, suppléant

4.5.2 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

Le tableau ci-après récapitule le montant hors taxes des honoraires des contrôleurs légaux de la Société et des membres de leurs réseaux figurant au compte de résultat de la Société, au titre des prestations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 pour la Société:

| (en euros) | Burband Klinger & Associés | |
|--|----------------------------|----------------|
| | 2011 | 2010 |
| Audit | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels | 33 000 | 22 000 |
| Missions accessoires | 19 500 | 83 020 |
| Sous-total | 52 500 | 105 020 |
| Autres prestations (conseils de nature fiscale, juridique et sociale) | - | - |
| Sous-total | - | - |
| TOTAL GENERAL | 52 500 | 105 020 |

4.6 Liste des filiales et participations

| Données en milliers d'euros, sauf mention expresse | Capital | Capitaux propres autres que le capital et avant affectation du résultat | Quote-part du capital détenue | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés | Montant des cautions et avals donnés par la Société | Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé | Résultats (Bénéfice net ou perte du dernier exercice clos) | Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice | Commentaires Date des comptes |
|---|---------|---|-------------------------------|-------------------------------------|-------|--|---|--|--|--|-------------------------------|
| | | | | Brute | Nette | | | | | | |
| B – Renseignements détaillés sur les autres titres dont la valeur brute n'exécède pas 1% du capital de la société | | | | | | | | | | | |
| Glowria Luxembourg (SA) | 31 | (24) | 100% | 31 | - | 25 | - | - | (7) | - | 01/01/11-31/12/11 |
| Glow Entertainment Deutschland GmbH (1) | 25 | (5) | 100% | 27 | - | - | - | Néant holding | - | - | 01/01/10-31/12/10 |
| Gpmr Agen VF (SARL) | 8 | (681) | 75% | - | - | 8 | - | 428 | (130) | - | 01/01/10-31/12/10 |
| Ensemble de filiales françaises (Magasins franchises VidéoFutur) (2) | na | na | na | na | na | na | na | na | na | - | |

na : non applicable

(1) En cours de liquidation amiable

(2) Au 31 décembre 2011, cet ensemble regroupe environ 30 participations, généralement minoritaires, fortement déficitaires et sous-capitalisées, dont la valeur des titres de participations et des créances rattachés aux participations à la clôture est non significative